



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Supermarchés

Question écrite n° 18363

Texte de la question

M. Francis Galizi attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur la réponse à la question no 15284 publiée au Journal officiel du 29 août 1994. Il est affirmé que « le procédé dit de self-scanning dans les grandes surfaces... est à l'heure actuelle très minoritaire et n'a donc aucune incidence négative sur le niveau d'emplois des caissières ». Il lui demande cependant de bien vouloir lui indiquer la position du Gouvernement à l'égard de l'utilisation de ce nouvel équipement.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur l'éventuelle incidence du procédé dit de « self scanning » sur le niveau des emplois de caissières. Il ne peut, à cet égard, que lui être confirmés les termes de la réponse à sa question du 13 juin 1994 : ce procédé est, pour l'instant, très peu répandu et aucun effet négatif sur les emplois de caissières n'a donc pu être observé. Toutefois, s'il se généralisait, le ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ne manquerait pas d'en observer les effets et d'engager les échanges nécessaires à ce sujet avec le Conseil national du commerce, compte tenu des engagements pris par la profession de développer les embauches de jeunes, de chômeurs de longue durée et de systématiser les emplois de service auprès de la clientèle.

Données clés

Auteur : [M. Galizi Francis](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18363

Rubrique : Grande distribution

Ministère interrogé : travail, emploi et formation professionnelle

Ministère attributaire : travail, emploi et formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 1994, page 4643

Réponse publiée le : 27 février 1995, page 1154